

## Conseils de prévention des cambriolages

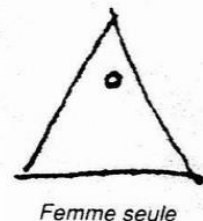
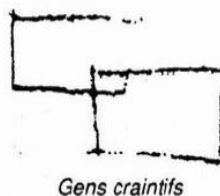
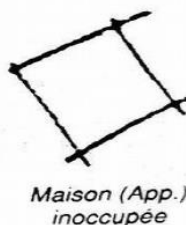
**Les cambriolages sont souvent réalisés en moins de 3 minutes. Les cambrioleurs entrent régulièrement dans les habitations par des accès laissés ouverts !**

### Protégez votre domicile...

- **Faites équiper votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable**, d'un viseur optique et d'un entrebâilleur.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés et ne laissez pas vos clés sous un paillason, ou dans un pot de fleurs.
- **Fermez votre porte à clef**, même lorsque vous êtes chez vous. Lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée, verrouillez tous les accès.
- **Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils** et tout ce qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile.
- **Veillez à ce que vos objets de valeur ne soient pas visibles** à travers les fenêtres.
- **Évitez de faire rentrer chez vous des personnes que vous ne connaissez pas**. Vérifiez toujours leur identité et l'objet de la visite. **Un professionnel possède toujours une carte indiquant ses nom, prénom et portant photographie, tampon et signature**. En cas de doute, faites patienter la personne à l'extérieur et téléphoner à son organisme ou à son unité de rattachement.
- **Méfiez-vous des appels téléphoniques répétés**, où l'interlocuteur raccroche dès que vous répondez.

### En cas d'absence...

- **Avisez vos voisins** et laissez-leur, si possible, un double des clés.
- **Votre domicile doit paraître habité**. Si vous en avez la possibilité, demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets en journée. Installez des programmateurs, qui déclenchent automatiquement l'allumage de lumières dans votre habitation à la tombée de la nuit.
- **Ne laissez jamais de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux, indiquant la durée de votre absence**.
- **Ne laissez pas vos clés sous un paillason ou un pot de fleurs**.
- **Contactez la gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances »**. L'unité profitera ainsi de ses services de surveillance pour porter une attention particulière à votre domicile durant votre absence et vous tenir informé en temps réel.
- **Soyez attentifs à votre environnement : Les cambriolages de résidence sont souvent perpétrés après une phase de « repérage » !**



- **Les indices d'un repérage**

- (Ils prennent régulièrement la forme de sigles)
  - inscrits sur les montants de portes, fenêtres, portails, ou boîtes à lettres)
- En cas de découverte de signes ou indices bizarres, recopiez-les ou photographiez-les, puis effacez-les et prévenez la gendarmerie



**Vous êtes victime ou témoin  
d'un cambriolage :**

**APPELEZ LE 17 OU LE 112**

Votre appel peut être déterminant  
pour interpellier les cambrioleurs

### **Alerte aux « faux bitumeurs »**

De « faux bitumeurs » sévissent en France depuis une dizaine d'années.

Ils proposent aux particuliers, par voie de démarchage, de l'outillage et divers services dans des conditions illégales.

Renseignez-vous sur les sociétés ou les personnes qui se présentent à vous et vous proposent des travaux à des prix paraissant « trop attractifs ».

Pensez à relever la date, l'heure, le lieu et les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation.

**Au moindre doute, prévenez IMMÉDIATEMENT la gendarmerie en composant le 17**

#### **Si vous êtes victime, portez plainte**

**Si vous êtes victime d'une escroquerie,  
déposez plainte au commissariat ou à la  
gendarmerie la plus proche.**

Munissez-vous de tous les renseignements  
en votre possession :

- références du ou des transferts d'argent effectués,
- références de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels/ courriers échangés...,
- tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
0811 02 02 17  
COÛT D'UN APPEL LOCAL**

**POUR SIGNALER UN COURRIEL  
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES  
[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)**